



## AVIS DE CONFORMITÉ

### Enquête « Cadre de Vie et Sécurité »

*Services producteurs* : Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) – Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS) en collaboration avec l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP).

**Opportunité** : avis favorable émis le 27 novembre 2013 par l'inter-commission emploi, qualification et revenus du travail, et démographie et questions sociales.

Réunion du Comité du label de la statistique publique du 26 juin 2013 (commission Ménages)

Le dispositif a été mis en place en 2007 à la demande de l'ONDRP, du ministère de la Justice et du secrétariat général du comité interministériel à la ville (SG-CIV). La réalisation annuelle de l'enquête est dorénavant inscrite dans une annexe de la « loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure » dite (LOPPSI2) promulguée le 14 mars 2011. Dans l'annexe intitulée « rapport sur les objectifs et les moyens de sécurité intérieure à l'horizon 2013 », il est indiqué que : « tous les ans, l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) procédera, en liaison avec l'Institut national de la statistique et des études économiques, à une enquête nationale de victimation dont les résultats seront publiés ».

L'objectif principal de l'enquête est de connaître les faits de délinquance dont les ménages et leurs membres ont pu être victimes dans les deux années civiles précédant l'enquête.

Parmi les thèmes abordés, on peut citer :

- mesurer le taux de plainte par type de victimation et donc les atteintes non déclarées
- connaître les causes de la déclaration ou de l'absence de déclaration
- déterminer le profil des ménages et individus victimes
- évaluer l'opinion des personnes concernant leur cadre de vie et la sécurité.

L'enquête « Cadre de vie et sécurité » comporte trois types de questionnaires :

- un questionnaire ménage en face à face qui aborde la qualité de l'environnement du logement, la description des cambriolages, dégradations de la résidence principale et secondaire, des vols et dégradations des véhicules possédés, les escroqueries bancaires ;
- un questionnaire individuel en face à face qui s'adresse aux personnes de 14 ans ou plus. Il traite des agressions, vols personnels, menaces et injures, de la perception du risque de victimation et des comportements face à ce risque, de l'utilisation des transports en commun et du sentiment d'insécurité dans ces transports ainsi que des conséquences des violences subies et des suites données ;
- un questionnaire individuel auto-administré qui s'adresse aux personnes de 18 à 75 ans pour les violences dites sensibles, c'est-à-dire les violences sexuelles hors ménage, les violences physiques ou sexuelles au sein du ménage. Il existe une version française et une version « allégée » en langues arabe, allemande, anglaise, portugaise et turque. Des questions concernant les violences psychologiques entre conjoints seront intégrées dans le questionnaire individuel auto-administré, uniquement dans la version française.

.../...

L'enquête concerne les ménages ordinaires de France métropolitaine. Le questionnaire ménage est passé à un adulte du ménage, de préférence la personne de référence ou un membre du groupe de référence. Le questionnaire individuel s'adresse à une personne par ménage présente dans le logement, tirée au sort parmi les personnes âgées de 14 ans et plus au 1<sup>er</sup> janvier de l'année d'enquête. Si la personne sélectionnée a au moins 18 ans au jour de l'enquête et 75 ans au plus au 1<sup>er</sup> janvier de l'année d'enquête, elle est également interrogée sur le questionnaire violences sensibles. La réponse par un autre membre du ménage n'est pas autorisée pour ces deux questionnaires individuels.

La collecte est réalisée chaque année entre mi-janvier et mi-avril en face à face sous Capi. Le questionnaire sur les violences sensibles est auto-administré ; les conditions de passation permettent aux personnes interrogées de s'isoler par rapport à leur entourage et à l'enquêteur, et de répondre ainsi en toute confidentialité. Un dispositif d'accompagnement est prévu, si nécessaire, pour les personnes interrogées sur ce module. Le temps de réponse total à l'enquête varie selon les événements vécus par la personne interrogée. Il est de 55 minutes en moyenne dont 14 minutes pour le questionnaire sur les violences sensibles.

Un échantillon d'environ 24 000 ménages est tiré dans l'échantillon-maître de l'Insee. Il est attendu 17 000 répondants aux questionnaires ménages et individuels et 13 500 au questionnaire sur les violences sensibles. L'échantillon est renouvelé chaque année.

Des extensions aux DOM seront possibles entre 2014 et 2018 en fonction de la demande locale.

Les résultats de l'enquête seront diffusés dans les supports de l'Insee (site Internet, Insee Première, Insee Référence,...) au niveau de la France métropolitaine et donneront lieu à des travaux d'études de l'Insee, de l'ONDRP et des autres financeurs (ministère de la Justice et SG-CIV). Ils alimentent en particulier le rapport annuel de l'ONDRP qui paraît au mois de novembre suivant l'enquête. Le fichier de production et de recherche sera mis à disposition des SSM et des chercheurs via le centre Quetelet. Des fichiers plus détaillés seront aussi mis à disposition via le Centre d'accès sécurisé distant aux données (CASD).

---

### Remarques générales

Le Comité du label recommande au service de poursuivre sa concertation avec la société civile et les milieux associatifs pour rester en phase avec les demandes d'actualité qui portent notamment sur les violences et la sécurité.

Par ailleurs, une enquête biennale sur les victimations est réalisée en Île-de-France par l'Institut d'aménagement et d'urbanisme - Île-de-France (IAU) ; cette source peut apporter des informations complémentaires au dispositif de l'enquête CVS, même si cette dernière demeure, en France, la seule source statistique susceptible de mesurer des évolutions en terme de victimation.

Aussi, le Comité attire l'attention du service enquêteur sur l'utilité de la comparaison des données tirées de ces différentes sources statistiques, qui sont indépendantes l'une de l'autre. La participation du service aux travaux de préparation de l'enquête Virage de l'Ined doit également assurer la mise en cohérence des différentes problématiques.

### Remarques plus spécifiques

- 1) Champ géographique : le Comité prend note de la réalisation d'une extension DOM prévue en Guyane pour 2014 ; il serait ensuite envisagé, en 2015, une extension en Guadeloupe, notamment pour répondre à une forte demande locale ; les décisions d'étendre ou pas ces extensions à d'autres DOM seront prises en fonction des moyens humains et financiers que l'Insee pourra mettre à disposition du service enquêteur, dans le cadre d'un programme pluriennal défini en concertation avec la DG-OM.
- 2) Traitement statistique : le Comité prend note du fait que la méthode de calage mise en œuvre s'inspire des recommandations du groupe « MARGES ». Tout en assurant une continuité de la méthode dans le temps, le service devra toutefois porter une attention particulière sur les difficultés rencontrées sur l'enquête Emploi en 2013. S'il n'est pas possible d'utiliser cette dernière, il faudra trouver une solution alternative la plus efficace possible (recourir par exemple à d'autres variables issues du recensement de la

population). Le service est invité à se rapprocher du Département des méthodes statistiques (DMS) pour trouver une solution efficace.

- 3) Concernant l'enquête méthodologique « Vols, violences et sécurité »(VVS) permettant de tester la possibilité du recueil d'information par internet, le Comité encourage le service à poursuivre ses travaux d'analyse et de comparaison, en vue d'une extension éventuelle de la collecte via internet pour les éditions suivantes de l'enquête CVS.
- 4) Lettres-avis : la lettre de remerciement présente une formulation maladroite : la phrase « tous les publics peuvent utiliser.. » est à supprimer. Il faut ajouter la mention sur l'anonymat. Le service prendra en compte, pour l'ensemble des lettres-avis, les modifications demandées dans le rapport d'expertise du pré-label et en séance.
- 5) Le questionnaire : le service est invité à reformuler la question sur la limitation à l'accès à l'argent du ménage (Q.9). Concernant l'ambiguïté sur le conjoint auquel se réfère la personne interrogée, les instructions devront préciser de manière plus claire qu'il est fait référence à l'ensemble des violences subies sur une période visée et non sur le « dernier conjoint ».

Question Q.16 : l'exploitation idéale nécessiterait l'introduction de vignettes d'ancrage ; à défaut, le service devra se contenter d'une exploitation qualitative mais pourra réfléchir à une méthodologie permettant l'interprétation des résultats la plus pertinente possible.

- 6) Diffusion des résultats : la rédaction du paragraphe 7 (p.7 du dossier label) est peu claire. Le Comité demande au service de le rédiger de façon plus compréhensible. Il émet par ailleurs le vœu que les données collectées sous casque ne puissent faire l'objet d'aucune cession de fichiers directement ou indirectement nominatifs.

#### **Conclusion**

Le Comité du label demande au service, en sus des remarques spécifiques évoquées ci-dessus, de prendre également en compte celles soulevées dans le rapport d'expertise.

Par ailleurs, le Comité demande expressément de recevoir les documents suivants :

- les lettres-avis ainsi que la lettre de remerciement dans leurs versions finales
- le questionnaire définitif
- la nouvelle rédaction du paragraphe 7 concernant la diffusion des résultats

*Justification de l'obligation : « Il s'agit de limiter la non-réponse à l'enquête, l'obligation aidant les enquêteurs à éviter les refus ; l'obligation reflète le caractère institutionnel de cette enquête qui est dorénavant prévue par la loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure, dite LOPPSI2 ; et enfin reconduire l'obligation placera l'enquête de 2014 et les suivantes dans des conditions analogues de réalisation, ce qui facilitera l'analyse des évolutions .» (Extrait de la demande de label envoyée par le service enquêteur).*

**Le Comité du label de la statistique publique attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique assorti de l'obligation de réponse à l'enquête Cadre de Vie et Sécurité (CVS).**

**Ce label est valide pour la période 2014 et 2015**

Le Président du Comité du label  
de la statistique publique



Renan DUTHION